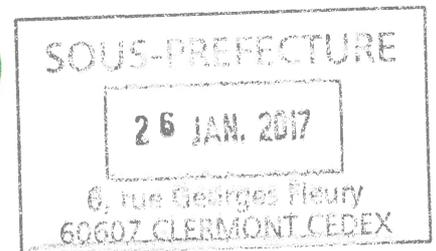




Communauté de Communes de l'Oise Picarde



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Mardi 17 Janvier 2017

Procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire

L'an deux mille dix-sept, le mardi dix-sept janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, légalement convoqués, se sont réunis au Centre Jules Verne à Breteuil.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Délégués Titulaires : Marc DESJARDINS (Abbeville-Saint-Lucien), Marie-Line DUFRESNES (Ansauvillers), Dominique DUFRESNES (Ansauvillers), Alain ROUSSELLE (Auchy-la-Montagne), Dominique CORDELLE (Bacouël), Laurent TRIBOUT (Beauvoir), Gilbert DEBRAINE (Blancfossé), Nicole CORDIER (Bonneuil-les-Eaux), Dominique VAN VYNCKT (Bonneuil-les-Eaux), Vincent LOISEL (Bonvillers), Jean CAUWEL (Breteuil), Marie-José AUBET (Breteuil), Jacques COTEL (Breteuil), Léone COIFFIER (Breteuil), Eric FONGUEUSE (Breteuil), Annie BRUGAIT (Breteuil), Jean-Louis MIONNET (Breteuil), Françoise SENECHAL (Breteuil), Jacky DANEZ (Breteuil), Thierry VANDEPUTTE (Broyes), Francis MENU (Bucamps), Gilles HERPIN (Campremy), Eric TRIBOUT (Catheux), Bruno GRUEL (La-Chaussée-du-Bois d'Ecu), Jacques TAVEAU (Chepoix), Brigitte FLAMENT (Choqueuse-les-Benards), Jean-Pierre COET (Conteville), Jean-Marie TALLON (Cormeilles), Denise BORDEZ (Crèvecœur-le-Grand), Aymerie BOURLEAU (Crèvecœur-le-Grand), Joëlle GARAUT (Crèvecœur-le-Grand), Bernard DELABROSSE (Crèvecœur-le-Grand), Gerard WALLET (Crèvecœur-le-Grand), Bernard GLAIS (Crèvecœur-le-Grand), Jean-Pierre GREVIN (Le Crocq), Yvette PARMENTIER (Croissy-sur-Celle), Jean PUPIN (Domeliers), Jean-Marc EVRARD (Esquennoy), Didier CORNET (Fontaine-Bonneleau), Hubert VANYSACKER (Francastel), Catherine SABBAGH (Froissy), Frédy SADAUNE (Froissy), Mathieu BOUREUX (Le Gallet), Luc VENTRE (Gouy-les-Groseillers), Annie DELAIRE (Hardivillers), Erick MULLOT (Luchy), Gérard LEVOIR (Maisoncelle-Tuileries), Jean-Pierre SENECHAL (Maulers), Jean-Yves GOSSET (Le-Mesnil-Saint-Firmin), Patrick GUIBON (Montreuil-sur-Brèche), Renée GERARD (Mory-Montcrux), Didiers LEBESGUE (Muidorge), Jean-Pierre NIGRO (La-Neuveville-Saint-Pierre), Philippe JACQUIER (Noirémont), Jacques TEINIEILLE (Noyers-Saint-Martin), Arlette DEVAUX (Oroër), Alain VASSELLE (Oursel-Maison), Brigitte DEGUEHEGNY (Plainville), Dominique GAUDEFROY (Puits la Vallée), Sylvain MAINNEMARE (Rocquencourt), Régie LANGLET (Rotangy), Maurice MEULIN (Rouvroy-les-Merles), Hervé COMMELIN (Saint-André-Farivillers), Pierre DUGROSPREZ (Sainte-Eusoye), Jean-Jacques DUBOIS (Le Saulchoy), Pierre MAASCHELEIN (Tartigny), Nadine GUIGOT (Thieux), Jean-Pierre POSTEL (Troussencourt), Guillaume MENARD (Vendeuil-Caply), Jean-Pierre GENESTE (Viefvillers).

23h10 : départ de Monsieur Jean CAUWEL (Breteuil)

Délégués Suppléants (avec voix délibérative) : Jean PAUWELS (Sérevillers), Yves MARTIN (Paillart)

Pouvoirs : Xavier FRANCOIS à Marie-Line DUFRESNES (Ansauvillers), Françoise VAN CANNEYT à Marie-José AUBET (Breteuil), André COET à Aymeric BOURLEAU (Crèvecœur-le-Grand), Nicole CHRISTIN à Denis BORDEZ (Crèvecœur-le-Grand), François SENCE (La Hérelle) à Vincent LOISEL (Bonvillers), Jean-Louis CASTIER (Le Quesnel-Aubry) à Francis MENU (Bucamps), Patrice TRAËN (Villers-Vicomte) à Jacques COTEL

21h17 : départ de Monsieur Eric FONGUEUSE, conseiller titulaire de Breteuil qui donne pouvoir à Monsieur Jean CAUWEL (Breteuil)

22h46 : départ de Madame Renée GERARD, conseillère titulaire de Mory-Montcruix qui donne pouvoir à Monsieur Dominique DUFRESNE (Ansauvillers).

23h01 : départ de Monsieur Alain VASSELLE, conseiller titulaire d'Oursel-Maison qui donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE (Oursel-Maison).

Secrétaire de séance : Madame Nicole CORDIER

Scrutateurs : Madame Laëtitia MAINKA, Madame Céline HERTOUX, Monsieur Jean-François VERSCHAE

Délégués suppléants (sans voix délibérative) : Bernard PELOU (Bacouël), Jean-Paul BOUREL (Beauvoir), Jean-Marie DECORMEILLE (Catheux), Serge ANTY (La-Chaussée-du-Bois-d'Ecu), Eric TOURAIN (Cormeilles), Thierry PORTOIS (Croissy-sur-Celle), Michèle VRIZET (Domeliers), Martine AUTIQUET (Hardivillers), José DESCHAMPS (Luchy), Joseph ALI (Maisoncelle-Tuilerie), Philippe GOBERT (Maulers), Philippe GHEERAERT (Le Mesnil-Saint-Firmin), Christiane LOISEL (Montreuil-sur-Brèche), Bernard PLESSIER (Mory-Montcruix), Philippe DELEU (Noirémont), Corinne LONGFILS (Noyers-Saint-Martin), Maria PULCINI (Oroër), Denis PYPE (Oursel-Maison), Jean-Louis LUCAS (Le Saulchoy), Didier MOUTIER (Tartigny), Alain LUROIS (Viefvillers).

Point n°1 : Installation du Conseil Communautaire

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Léone COIFFIER, doyenne d'âge de l'assemblée qui donne lecture de l'arrêté préfectoral du 21 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.

Elle procède ensuite à l'appel nominatif des 83 membres du Conseil Communautaire dans le respect de la composition, fixée par l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016.

Elle a dénombré 72 conseillers communautaires présents dont 2 suppléants avec voix délibérative et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie. Par ailleurs, 7 pouvoirs sont dénombrés pour le vote.

Elle déclare donc installés dans leurs fonctions de conseillers communautaires Mesdames et Messieurs :

➤ **Conseillers titulaires** :

| COMMUNE | CONSEILLER TITULAIRE |
|---------------------|----------------------|
| ABBEVILLE ST LUCIEN | DESJARDINS Marc |

| | |
|---------------------------------|-------------------------|
| ANSAUVILLERS | DUFRESNES Marie-Line |
| | DUFRESNES Dominique |
| | FRANCOIS Xavier |
| AUCHY LA MONTAGNE | ROUSSELLE Alain |
| BACOUEL | CORDELLE Dominique |
| BEAUVOIR | TRIBOUT Laurent |
| BLANCFOSSE | DEBRAINE Gilbert |
| BONNEUIL LES EAUX | CORDIER Nicole |
| | VAN VYNCKT Dominique |
| BONVILLERS | LOISEL Vincent |
| BRETEUIL | CAUWEL Jean |
| | AUBET Marie-José |
| | COTEL Jacques |
| | COIFFIER Léone |
| | FONGUEUSE Eric |
| | BRUGAIT Annie |
| | MIONNET Jean-Louis |
| | SENECHAL Françoise |
| | DANEZ Jacky |
| | VAN CANNEYT Françoise |
| | TACET Patrick |
| BROYES | VANDEPUTTE Thierry |
| BUCAMPS | MENU Francis |
| CAMPREMY | HERPIN Gilles |
| CATHEUX | TRIBOUT Eric |
| LA CHUSSEE DU BOIS D'ECU | GRUEL Bruno |
| CHEPOIX | TAVEAU Jacques |
| CHOQUEUSE LES BENARDS | FLAMENT Brigitte |
| CONTEVILLE | COET Jean-Pierre |
| CORMEILLES | TALLON Jean-Marie |
| CREVECOEUR-LE-GRAND | COET André |
| | BORDEZ Denise |
| | BOURLEAU Aymeric |
| | GARAULT Joëlle |
| | DELABROSSE Bernard |
| | CHRISTIN Nicole |
| | WALLET Gérard |
| | DEVISME Malek Dominique |
| | GLAIS Bernard |
| LE CROCQ | GREVIN Jean-Pierre |
| CROISSY SUR CELLE | PARMENTIER Yvette |
| DOMELIERS | PUPIN Jean |
| ESQUENNOY | EVARD Jean-Marc |
| FLECHY | VITTE Jean-Christophe |
| FONTAINE BONNELEAU | CORNET Didier |
| FRANCASTEL | VANYSACKER Hubert |
| FROISSY | SABBAGH Catherine |
| | SADAUNE Freddy |
| LE GALLET | BOUREUX Mathieu |
| GOUY LES GROSEILLERS | VENTRE Luc |

| | |
|------------------------------|----------------------|
| HARDIVILLERS | DELAIRE Annie |
| LA HERELLE | SENCE François |
| LUCHY | MULLOT Erick |
| MAISONCELLE-TUILERIE | LEVOIR Gérard |
| MAULERS | SENECHAL Jean-Pierre |
| LE MESNIL ST FIRMIN | GOSSET Jean-Yves |
| MONTREUIL SUR BRECHE | GUIBON Patrick |
| MORY MONTCRUX | GERARD Renée |
| MUIDORGE | LEBESGUE Didier |
| LA NEUVILLE ST PIERRE | NIGRO Jean-Pierre |
| NOIREMONT | JACQUIER Philippe |
| NOYERS ST MARTIN | TEINIEILLE Jacques |
| OROER | DEVAUX Arlette |
| OURSEL MAISON | VASSELLE Alain |
| PAILLART | LEUWERS René |
| PLAINVILLE | DEGUEHEGNY Brigitte |
| PUITS LA VALLEE | GAUDEFROY Dominique |
| LE QUESNEL AUBRY | CASTIER Jean-Louis |
| REUIL SUR BRECHE | ZANUSO Carlo |
| ROCQUENCOURT | MAINNEMARE Sylvain |
| ROTANGY | LANGLET Régis |
| ROUVROY LES MERLES | MEULIN Maurice |
| ST ANDRE FARIVILLERS | COMMELIN Hervé |
| SAINTE EUSOYE | DUGROSPREZ Pierre |
| LE SAULCHOY | DUBOIS Jean-Jacques |
| SEREVILLERS | LEBAN Maurice |
| TARTIGNY | MAASCHELEIN Pierre |
| THIEUX | GUIGOT Nadine |
| TROUSSENCOURT | POSTEL Jean-Pierre |
| VENDEUIL CAPLY | MENARD Guillaume |
| VIEFVILLERS | GENESTE Jean-Pierre |
| VILLERS VICOMTE | TRAEN Patrice |

➤ **Conseillers suppléants :**

| COMMUNE | CONSEILLER SUPPLEANT |
|----------------------------------|-----------------------------|
| ABBEVILLE ST LUCIEN | BRELIVET Roger |
| AUCHY LA MONTAGNE | DAROUX David |
| BACOUEL | PELOU Bernard |
| BEAUVOIR | BOUREL Jean-Paul |
| BLANCFOSSE | SAGUEZ Guillaume |
| BONVILLERS | GALLOPIN Danielle |
| BROYES | TAILLIEU Hervé |
| BUCAMPS | LE HEURT Sylvain |
| CAMPREMY | BARBIER Yveline |
| CATHEUX | DECORMEILLE Jean-Marie |
| LA CHAUSSEE DU BOIS D'ECU | ANTY Serge |
| CHEPOIX | GUILLAUME Michel |
| CHOQUEUSE LES BENARDS | SPITZ Caroline |
| CONTEVILLE | NICAISE Bernard |

| | |
|------------------------------|-----------------------|
| CORMEILLES | TOURAIN Eric |
| LE CROCQ | BAUMER Frédéric |
| CROISSY SUR CELLE | PORTOIS Thierry |
| DOMELIERS | VRIZET Michèle |
| ESQUENNOY | GERMAIN Sylvain |
| FLECHY | ROOSE Hervé |
| FONTAINE BONNELEAU | CAULIER Emmanuel |
| FRANCASTEL | PORQUIER Denis |
| LE GALLET | LONCQ Jean-Pierre |
| GOUY LES GROSEILLERS | LE MOULLEC Sabine |
| HARDIVILLERS | AUTIQUET Martine |
| LA HERELLE | VANOVERSCHELDE Claude |
| LUCHY | DESCHAMPS José |
| MAISONCELLE-TUILERIE | JOSEPH Ali |
| MAULERS | GOBERT Philippe |
| LE MESNIL ST FIRMIN | GHEERAERT Philippe |
| MONTREUIL SUR BRECHE | LOISEL Christiane |
| MORY MONTCRUX | PLESSIER Bernard |
| MUIDORGE | LEMITRE Daniel |
| LA NEUVILLE ST PIERRE | TABARY Xavier |
| NOIREMONT | DELEU Philippe |
| NOYERS ST MARTIN | LONGFILS Corinne |
| OROER | PULCINI Maria |
| OURSEL MAISON | PYPE Denis |
| PAILLART | MARTIN Yves |
| PLAINVILLE | GAUDEFRIN Virginie |
| PUITS LA VALLEE | LAFFINEUR Jean-Pierre |
| LE QUESNEL AUBRY | LELEU Evelyne |
| REUIL SUR BRECHE | RIBEIRO Marc-Philippe |
| ROCQUENCOURT | BONTEMPS Sébastien |
| ROTANGY | ANTROPE Patrick |
| ROUVROY LES MERLES | BATAILLE Philippe |
| ST ANDRE FARIVILLERS | COPPE Emmanuelle |
| SAINTE EUSOYE | COMBEMALE Raymond |
| LE SAULCHOY | LUCAS Jean-Louis |
| SEREVILLERS | PAUWELS Jean |
| TARTIGNY | MOUTIER Didier |
| THIEUX | BUQUET Philippe |
| TROUSSENCOURT | BERTIN Stéphane |
| VENDEUIL CAPLY | OLIVIER Brigitte |
| VIEFVILLERS | LUROIS Alain |
| VILLERS VICOMTE | DHEILLY Jean-Marie |

| COMMUNE | CONSEILLER SUPPLEANT |
|----------------------------|-----------------------------|
| ABBEVILLE ST LUCIEN | BRELIVET Roger |
| AUCHY LA MONTAGNE | DAROUX David |
| BACOUEL | PELOU Bernard |
| BEAUVOIR | BOUREL Jean-Paul |
| BLANCFOSSE | SAGUEZ Guillaume |
| BONVILLERS | GALLOPIN Danielle |

| | |
|----------------------------------|------------------------|
| BROYES | TAILLIEU Hervé |
| BUCAMPS | LE HEURT Sylvain |
| CAMPREMY | BARBIER Yveline |
| CATHEUX | DECORMEILLE Jean-Marie |
| LA CHAUSSEE DU BOIS D'ECU | ANTY Serge |
| CHEPOIX | GUILLAUME Michel |
| CHOQUEUSE LES BENARDS | SPITZ Caroline |
| CONTEVILLE | NICAISE Bernard |
| CORMEILLES | TOURAIN Eric |
| LE CROCQ | BAUMER Frédéric |
| CROISSY SUR CELLE | PORTOIS Thierry |
| DOMELIERS | VRIZET Michèle |
| ESQUENNOY | GERMAIN Sylvain |
| FLECHY | ROOSE Hervé |
| FONTAINE BONNELEAU | CAULIER Emmanuel |
| FRANCASTEL | PORQUIER Denis |
| LE GALLET | LONCQ Jean-Pierre |
| GOUY LES GROSEILLERS | LE MOULLEC Sabine |
| HARDIVILLERS | AUTIQUET Martine |
| LA HERELLE | VANOVERSCHELDE Claude |
| LUCHY | DESCHAMPS José |
| MAISONCELLE-TUILERIE | JOSEPH Ali |
| MAULERS | GOBERT Philippe |
| LE MESNIL ST FIRMIN | GHEERAERT Philippe |
| MONTREUIL SUR BRECHE | LOISEL Christiane |
| MORY MONTCRUX | PLESSIER Bernard |
| MUIDORGE | LEMITRE Daniel |
| LA NEUVILLE ST PIERRE | TABARY Xavier |
| NOIREMONT | DELEU Philippe |
| NOYERS ST MARTIN | LONGFILS Corinne |
| OROER | PULCINI Maria |
| OURSEL MAISON | PYPE Denis |
| PAILLART | MARTIN Yves |
| PLAINVILLE | GAUDEFRIN Virginie |
| PUITS LA VALLEE | LAFFINEUR Jean-Pierre |
| LE QUESNEL AUBRY | LELEU Evelyne |
| REUIL SUR BRECHE | RIBEIRO Marc-Philippe |
| ROCQUENCOURT | BONTEMPS Sébastien |
| ROTANGY | ANTROPE Patrick |
| ROUVROY LES MERLES | BATAILLE Philippe |
| ST ANDRE FARIVILLERS | COPPE Emmanuelle |
| SAINTE EUSOYE | COMBEMALE Raymond |
| LE SAULCHOY | LUCAS Jean-Louis |
| SEREVILLERS | PAUWELS Jean |
| TARTIGNY | MOUTIER Didier |
| THIEUX | BUQUET Philippe |
| TROUSSENCOURT | BERTIN Stéphane |

| | |
|-----------------|--------------------|
| VENDEUIL CAPLY | OLIVIER Brigitte |
| VIEFVILLERS | LUROIS Alain |
| VILLERS VICOMTE | DHEILLY Jean-Marie |

Point n°2 : Election du Président

Madame Léone COIFFIER, doyenne d'âge rappelle que l'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en vertu de l'article L. 5211-2 du même code.

Ainsi, l'élection du Président se déroule au scrutin secret, uninominal à trois tours. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Elle demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats pour le poste de Président de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.

Monsieur Jacques COTEL présente sa candidature.

Monsieur Aymeric BOULEAU se lève et fait part de la candidature manuscrite de Monsieur André COËT.

Monsieur Jacques COTEL expose les raisons de sa candidature.

Le Conseil Communautaire est invité à procéder à l'élection du Président conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 79 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 1 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 78 |

Ont obtenu :

| | |
|--------------------------|---------|
| ➤ Monsieur Jacques COTEL | 57 voix |
| ➤ Monsieur André COËT | 21 voix |

Monsieur Jacques COTEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **Président** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Point n°3 : Détermination du nombre de Vice-Présidents et de membres du Bureau

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose notamment que « *le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.* »

Par ailleurs, il indique qu'en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de Vice-présidents est limité à 20% (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif du conseil communautaire, dans la limite de 15 Vice-présidents, sauf si la délibération est prise à la majorité des deux tiers, auquel cas ce maximum est de 30% (arrondi à l'entier inférieur) de l'effectif du conseil communautaire, toujours dans la limite de 15 Vice-présidents.

Au regard de l'effectif du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, le Conseil Communautaire peut fixer un nombre maximum de 15 Vice-présidents.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 12.

Monsieur Alain VASSELLE indique qu'il est favorable à cette proposition et aborde la dissolution du SMOP et la volonté de certains élus du canton de Crèvecœur-le-Grand qui souhaitent rejoindre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Il estime que l'on ne peut pas mettre de côté la Commune de Crèvecœur-le-Grand. Il faut associer le plus possible les communes de l'ex-CCC afin qu'ils se sentent bien chez nous.

Il indique qu'il ne sera pas candidat à un poste de Vice-président mais souhaite, dans la mesure du possible un poste au sein du bureau.

Monsieur Alain ROUSSELLE approuve les propos de Monsieur Vasselre mais trouve que le nombre de 12 vice-présidents est trop important notamment au regard des indemnités et des conséquences sur les finances de l'intercommunalité. Il propose plutôt six postes de vice-présidents.

Monsieur Luc VENTRE souhaite connaître la vision de la gouvernance voulue par le Président et la façon dont celui-ci souhaite gérer la Communauté de Communes.

Monsieur Jacques COTEL précise que le nombre de douze est un compromis. Monsieur COTEL revient sur les commissions et les délégations qu'ils souhaitent mettre en place et qui justifient le choix de douze vice-présidents.

Monsieur Jacques COTEL revient également sur les réunions importantes qui vont se tenir et qui exigent une présence et un investissement importants de la part des élus qui disposeront d'une délégation.

Monsieur Jean-Louis MIONNET indique que ce n'est pas tant la question du nombre mais il convient que les candidats s'investissent.

Monsieur Jacques COTEL propose d'opérer par un vote à main levée.

Monsieur Guillaume MENARD souhaite que le vote soit réalisé à bulletin secret.

Monsieur Patrick GUIBON souhaite que la répartition des postes de vice-présidents entre la CCC et la CCVBN soit plus équilibrée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|---|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 79 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 1 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 78 |

Résultats :

| | |
|--------------|---------|
| ➤ 12 membres | 50 voix |
| ➤ 6 membres | 15 voix |
| ➤ 15 membres | 2 voix |
| ➤ 9 membres | 1 voix |
| ➤ 8 membres | 3 voix |
| ➤ 10 membres | 7 voix |

Le Conseil Communautaire, après délibération, **à la majorité, FIXE à 12** le nombre des Vice-Présidents devant exercer leurs fonctions.

DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU

Monsieur le Président indique que l'article L.5211-10 du CGCT précise que la création de postes d'autres membres du bureau est facultative et leur nombre n'est pas limité.

Monsieur le Président propose de fixer le nombre des autres membres du bureau à 17.

Vote Pour : 79
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Communautaire, après délibération, **à la majorité, FIXE à 17** le nombre des autres membres composant le Bureau communautaire.

Point n° 4 : Election des Vice-présidents et des membres du bureau

Le Président rappelle que conformément à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des Vice-Présidents se déroule dans les mêmes conditions que celles du Président à savoir au scrutin secret, à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à une troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

4.1 : Election des Vice-Présidents

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de Monsieur Jacques COTEL, élu Président, à l'élection du premier Vice-Président.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Madame Catherine SABBAGH est candidate à ce poste.

Monsieur le Président fait part de la candidature manuscrite de Monsieur André COËT.

Madame Catherine SABBAGH expose les motivations qui l'ont conduite à présenter sa candidature au poste de Vice-président.

Monsieur Aymeric BOURLEAU, prend la parole afin de présenter la candidature portée par Monsieur André COËT. Il précise que la commune de Crèvecœur-le-Grand ne peut pas être exclue de la représentativité des instances dirigeantes de l'intercommunalité. Il revient sur l'engagement de Monsieur COËT. Il indique que s'il a souhaité porter sa candidature sur ce poste, c'est pour s'investir pleinement dans ces fonctions.

Monsieur Bernard DELABROSSE revient sur la répartition proposée par le Président entre les élus de l'ex CCC et de l'ex CCVBN.

Monsieur Guillaume MENARD indique qu'il soutient la candidature de Madame SABBAGH en sa qualité d'ancien Vice-président de la CCVBN.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 79 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 4 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 75 |

Ont obtenu :

- Madame Catherine SABBAGH 49 voix
- Monsieur André COËT 26 voix

Madame Catherine SABBAGH ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **1^{ère} Vice-Présidente** et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU SECOND VICE-PRESIDENT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Vice-Président.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Erick MULLOT est le seul candidat à ce poste.

Monsieur Erick MULLOT expose ses motivations pour le poste.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 79
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 3
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 76

A obtenu :

- Monsieur Erick MULLOT 75 voix
- Monsieur Jean PUPIN 1 voix

Monsieur Erick MULLOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **2^{ème} Vice-Président** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Vice-Président.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Madame Nicole CORDIER est la seule candidate à ce poste. Celle-ci fait part à l'Assemblée de ses motivations.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 79 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 8 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 71 |

Ont obtenu :

| | |
|---------------------------------|---------|
| ➤ Madame Nicole CORDIER | 64 voix |
| ➤ Monsieur Guillaume MENARD | 2 voix |
| ➤ Monsieur Jean-Pierre SENECHAL | 2 voix |
| ➤ Monsieur Jacques COTEL | 1 voix |
| ➤ Monsieur Marc DESJARDINS | 1 voix |
| ➤ Monsieur Jean CAUWEL | 1 voix |

Madame Nicole CORDIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **3^{ème} Vice-Présidente** et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième Vice-Président.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Pierre DUGROSPREZ est candidat à ce poste.

Monsieur Jean-Pierre SENECHAL est candidat à ce poste.

Messieurs Jean-Pierre SENECHAL expose les motifs le conduisant à proposer sa candidature.

Monsieur Pierre DUGROSPREZ fait part également à l'assemblée de ses motivations.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 79 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 6 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 73 |

Ont obtenu :

- Monsieur Pierre DUGROSPREZ 47 voix
- Monsieur Jean-Pierre SENECHAL 26 voix

Monsieur Pierre DUGROSPREZ ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **4^{ème} Vice-Président** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième Vice-Président.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Jean CAUWEL est le seul candidat à ce poste et fait part de ses motivations.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 79
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 2
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 77

Ont obtenu :

- Monsieur Jean CAUWEL 67 voix
- Monsieur André COËT 9 voix
- Monsieur Guillaume MENARD 1 voix

Monsieur Jean CAUWEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **5^{ème} Vice-Président** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du sixième Vice-Président.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Laurent TRIBOUT est candidat à ce poste.
Monsieur Marc DESJARDINS est candidat à ce poste.

Les deux candidats exposent leurs motivations.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 79 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 1 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 78 |

Ont obtenu :

| | |
|-----------------------------|---------|
| ➤ Monsieur Marc DESJARDINS | 42 voix |
| ➤ Monsieur Laurent TRIBOUT | 32 voix |
| ➤ Monsieur Guillaume MENARD | 2 voix |
| ➤ Monsieur Bruno GRUEL | 2 voix |

Monsieur Marc DESJARDINS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **6^{ème} Vice-Président** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du septième Vice-Président.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Madame Arlette DEVAUX est la seule candidate à ce poste.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 79 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 9 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 70 |

Ont obtenu :

| | |
|------------------------------|---------|
| ➤ Madame Arlette DEVAUX | 52 voix |
| ➤ Monsieur Bruno GRUEL | 5 voix |
| ➤ Monsieur Guillaume MENARD | 5 voix |
| ➤ Monsieur André COET | 2 voix |
| ➤ Monsieur Alain ROUSSELLE | 2 voix |
| ➤ Madame Nicole CORDIER | 1 voix |
| ➤ Monsieur Hubert VANYSACKER | 1 voix |
| ➤ Monsieur Aymeric BOURLEAU | 1 voix |

➤ Madame Marie-José AUBET

1 voix

Madame Arlette DEVAUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **7^{ème} Vice-Présidente** et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du huitième Vice-Président.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Jean PUPIN est seul candidat à ce poste. Il présente ses motivations.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 79 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 5 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 74 |

Ont obtenu :

| | |
|---------------------------------|---------|
| ➤ Monsieur Jean PUPIN | 61 voix |
| ➤ Monsieur Bruno GRUEL | 6 voix |
| ➤ Monsieur Guillaume MENARD | 2 voix |
| ➤ Monsieur André COËT | 2 voix |
| ➤ Monsieur Aymeric BOURLEAU | 1 voix |
| ➤ Monsieur Jean-Pierre SENECHAL | 1 voix |
| ➤ Monsieur Jacques TEINIELLE | 1 voix |

Monsieur Jean PUPIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **8^{ème} Vice-Président** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du neuvième Vice-Président.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur François SENCE est le seul candidat à ce poste.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 79
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 9
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 70

Ont obtenu :

- Monsieur François SENCE 52 voix
- Monsieur André COET 6 voix
- Monsieur Bruno GRUEL 4 voix
- Monsieur Vincent LOISEL 3 voix
- Monsieur Guillaume MENARD 3 voix
- Monsieur Jean-Pierre SENECHAL 2 voix
-

Monsieur François SENCE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **9^{ème} Vice-Président** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du dixième Vice-Président.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Eric TRIBOUT est le seul candidat à ce poste. Il procède à un exposé de ses motivations.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 79
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 19
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 60

Ont obtenu :

- Monsieur Eric TRIBOUT 54 voix
- Monsieur Bruno GRUEL 2 voix
- Monsieur Philippe JACQUIER 2 voix

- Monsieur Guillaume MENARD 1 voix
- Monsieur André COET 1 voix

Monsieur Eric TRIBOUT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **10^{ème} Vice-Président** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU ONZIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du onzième Vice-Président.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Mathieu BOUREUX est candidat à ce poste.
Monsieur Guillaume MENARD est candidat à ce poste.

Les deux candidats exposent leurs motivations.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 79 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 2 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 77 |

Ont obtenu :

| | |
|---------------------------------|---------|
| ➤ Monsieur Mathieu BOUREUX | 40 voix |
| ➤ Monsieur Guillaume MENARD | 30 voix |
| ➤ Monsieur Bruno GRUEL | 3 voix |
| ➤ Monsieur André COET | 3 voix |
| ➤ Monsieur Dominique VAN VYNCKT | 1 voix |

Monsieur Mathieu BOUREUX ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **11^{ème} Vice-Président** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU DOUXIEME VICE-PRESIDENT

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du douzième Vice-Président.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Vincent LOISEL est le seul candidat à ce poste. Il expose ainsi à l'assemblée ses motivations.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 79 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux Articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 10 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 69 |

Ont obtenu :

| | |
|------------------------------|---------|
| ➤ Monsieur Vincent LOISEL | 52 voix |
| ➤ Monsieur Bruno GRUEL | 6 voix |
| ➤ Madame Joëlle GARAUULT | 2 voix |
| ➤ Monsieur André COËT | 3 voix |
| ➤ Monsieur Philippe JACQUIER | 3 voix |
| ➤ Monsieur Guillaume MENARD | 3 voix |

Monsieur Vincent LOISEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **12^{ème} Vice-Président** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

4.2 : Election des autres membres du Bureau

ELECTION DU QUATORZIEME MEMBRE

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatorzième membre du Bureau.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Madame Marie-Line DUFRESNES est candidate à ce poste.

➤ **Premier tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 78 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 1 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 77 |

Ont obtenu :

| | |
|-------------------------------|---------|
| ➤ Madame Marie-Line DUFRESNES | 70 voix |
| ➤ Madame Marie-José AUBET | 2 voix |
| ➤ Monsieur Bruno GRUEL | 2 voix |
| ➤ Monsieur Alain VASSELLE | 2 voix |
| ➤ Monsieur Frédy SADAUNE | 1 voix |

Madame Marie-Line DUFRESNES ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **14^{ème} membre du Bureau** et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU QUINZIEME MEMBRE

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quinzième membre du Bureau.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Alain VASSELLE est candidat à ce poste.

➤ **Premier tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 78 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 8 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 70 |

Ont obtenu :

| | |
|-------------------------------|---------|
| ➤ Monsieur Alain VASSELLE | 67 voix |
| ➤ Monsieur Luc VENTRE | 1 voix |
| ➤ Monsieur Bruno GRUEL | 1 voix |
| ➤ Madame Marie-Line DUFRESNES | 1 voix |

Monsieur Vincent LOISEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **15^{ème} membre du Bureau** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU SEIZIEME MEMBRE

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du seizième membre du Bureau.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Madame Marie-José AUBET est candidate à ce poste.

➤ **Premier tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 78 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux | |

| | |
|---|---------|
| articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 4 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 74 |
| Ont obtenu : | |
| ➤ Madame Marie-José AUBET | 72 voix |
| ➤ Madame Marie-Line DUFRESNES | 1 voix |
| ➤ Monsieur Guillaume MENARD | 1 voix |

Madame Marie-José AUBET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **16^{ème} membre du Bureau** et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU DIX SEPTIEME MEMBRE

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du dix-septième membre du Bureau.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Guillaume MENARD est candidat à ce poste.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 78 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 5 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 73 |

Ont obtenu :

| | |
|---------------------------------|---------|
| ➤ Monsieur Guillaume MENARD | 66 voix |
| ➤ Madame Philippe JACQUIER | 2 voix |
| ➤ Madame Annie DELAIRE | 2 voix |
| ➤ Monsieur Bruno GRUEL | 1 voix |
| ➤ Monsieur Alain ROUSSELLE | 1 voix |
| ➤ Monsieur Dominique VAN VYNCKT | 1 voix |

Monsieur Guillaume MENARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **17^{ème} membre du Bureau** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU DIX HUITIEME MEMBRE

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du dix-huitième membre du Bureau.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Dominique VAN VYNCKT est candidat à ce poste.

➤ **Premier tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 78 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 5 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 73 |

Ont obtenu :

| | |
|---------------------------------|---------|
| ➤ Monsieur Dominique VAN VYNCKT | 70 voix |
| ➤ Monsieur Jacques COTEL | 1 voix |
| ➤ Monsieur Bernard DELABROSSE | 1 voix |
| ➤ Madame Marie-José AUBET | 1 voix |

Monsieur Dominique VAN VYNCKT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **18^{ème} membre du Bureau** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU DIX NEUVIEME MEMBRE

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du dix-neuvième membre du Bureau.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Alain ROUSSELLE est candidat à ce poste.

➤ **Premier tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 78 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 5 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 73 |

Ont obtenu :

| | |
|-----------------------------|---------|
| ➤ Monsieur Alain ROUSSELLE | 71 voix |
| ➤ Monsieur Guillaume MENARD | 1 voix |
| ➤ Monsieur Aymeric BOURLEAU | 1 voix |

Monsieur Alain ROUSSELLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **19^{ème} membre du Bureau** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU VINGTIEME MEMBRE

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du vingtième membre du Bureau.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Bernard DELABROSSE est candidat à ce poste.

➤ **Premier tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 78 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 8 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 70 |

Ont obtenu :

| | |
|-------------------------------|---------|
| ➤ Monsieur Bernard DELABROSSE | 65 voix |
| ➤ Monsieur Hubert VANYSACKER | 2 voix |
| ➤ Monsieur Philippe JACQUIER | 1 voix |
| ➤ Madame Joëlle GARAULT | 1 voix |
| ➤ Monsieur Jean-Louis MIONNET | 1 voix |

Monsieur Bernard DELABROSSE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **20^{ème} membre du Bureau** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU VINGT ET UNIEME MEMBRE

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du vingt et unième membre du Bureau.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Madame Joëlle GARAULT est candidate à ce poste.

➤ **Premier tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 78 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 7 |

- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 71

Ont obtenu :

- Monsieur Bernard DELABROSSE 69 voix
- Madame Yvette PARMENTIER 1 voix
- Monsieur Jacques TEINIELLE 1 voix

Monsieur Bernard DELABROSSE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **21^{ème} membre du Bureau** et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU VINGT DEUXIEME MEMBRE

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du vingt deuxième membre du Bureau.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Aymeric BOURLEAU est candidat à ce poste.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 78
- A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : 5
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 73

Ont obtenu :

- Monsieur Aymeric BOURLEAU 69 voix
- Monsieur Didier CORNET 1 voix
- Monsieur Philippe JACQUIER 1 voix
- Madame Joëlle GARAUULT 2 voix

Monsieur Aymeric BOURLEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **22^{ème} membre du Bureau** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU VINGT TROISIEME MEMBRE

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du vingt troisième membre du Bureau.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Dominique GAUDEFROY est candidat à ce poste.

➤ **Premier tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 78 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 8 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 70 |

Ont obtenu :

| | |
|---------------------------------|---------|
| ➤ Monsieur Dominique GAUDEFROY | 66 voix |
| ➤ Monsieur Jean-Pierre SENECHAL | 1 voix |
| ➤ Monsieur Aymeric BOURLEAU | 1 voix |
| ➤ Madame Annie DELAIRE | 1 voix |
| ➤ Madame Marie-Line DUFRESNES | 1 voix |

Monsieur Dominique GAUDEFROY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **23^{ème} membre du Bureau** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU VINGT QUATRIEME MEMBRE

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du vingt quatrième membre du Bureau.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Jacques TAVEAU est candidat à ce poste.

➤ **Premier tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 78 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 3 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 75 |

Ont obtenu :

| | |
|--------------------------------|---------|
| ➤ Monsieur Jacques TAVEAU | 71 voix |
| ➤ Monsieur Jean-Marc EVRARD | 1 voix |
| ➤ Monsieur Jacques TEINIELLE | 1 voix |
| ➤ Monsieur Alain ROUSSELLE | 1 voix |
| ➤ Monsieur Dominique GAUDEFROY | 1 voix |

Monsieur Jacques TAVEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **24^{ème} membre du Bureau** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU VINGT CINQUIEME MEMBRE

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du vingt cinquième membre du Bureau.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Didier CORNET est candidat à ce poste.

➤ **Premier tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 78 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 1 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 77 |

Ont obtenu :

| | |
|------------------------------|---------|
| ➤ Monsieur Didier CORNET | 72 voix |
| ➤ Monsieur Alain VASSELE | 1 voix |
| ➤ Monsieur Philippe JACQUIER | 1 voix |
| ➤ Monsieur Guillaume MENARD | 1 voix |
| ➤ Monsieur Jean-Marc EVRARD | 1 voix |
| ➤ Monsieur André COËT | 1 voix |

Monsieur Didier CORNET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **25^{ème} membre du Bureau** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU VINGT SIXIEME MEMBRE

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du vingt sixième membre du Bureau.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Jean-Marc EVRARD est candidat à ce poste.

➤ **Premier tour de scrutin**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 78 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 4 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 74 |

Ont obtenu :

| | |
|-------------------------------|---------|
| ➤ Monsieur Jean-Marc EVRARD | 70 voix |
| ➤ Monsieur Bernard DELABROSSE | 1 voix |
| ➤ Monsieur Patrick GUIBON | 1 voix |
| ➤ Monsieur Alain ROUSSELLE | 1 voix |
| ➤ Madame Annie DELAIRE | 1 voix |

Monsieur Jean-Marc EVRARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **26^{ème} membre du Bureau** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU VINGT SEPTIEME MEMBRE

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du vingt septième membre du Bureau.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Madame Annie DELAIRE est candidate à ce poste.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 78 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 6 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 72 |

Ont obtenu :

| | |
|-------------------------------|---------|
| ➤ Madame Annie DELAIRE | 67 voix |
| ➤ Monsieur Bernard DELABROSSE | 1 voix |
| ➤ Monsieur Jacques TAVEAU | 1 voix |
| ➤ Monsieur André COËT | 1 voix |
| ➤ Monsieur Didier CORNET | 1 voix |
| ➤ Monsieur Alain ROUSSELLE | 1 voix |

Madame Annie DELAIRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **27^{ème} membre du Bureau** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU VINGT HUITIEME MEMBRE

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du vingt huitième membre du Bureau.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Jacques TEINIELLE est candidat à ce poste.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 78 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 6 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 72 |

Ont obtenu :

| | |
|---------------------------------|---------|
| ➤ Monsieur Jacques TEINIELLE | 68 voix |
| ➤ Monsieur Jacques TAVEAU | 1 voix |
| ➤ Monsieur Dominique VAN VYNCKT | 1 voix |
| ➤ Monsieur Guillaume MENARD | 1 voix |
| ➤ Monsieur André COËT | 1 voix |

Monsieur Jacques TEINIELLE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **28^{ème} membre du Bureau** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU VINGT NEUVIEME MEMBRE

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du vingt neuvième membre du Bureau.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Hubert VANYSACKER est candidat à ce poste.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 78 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 8 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 70 |

Ont obtenu :

| | |
|-------------------------------|---------|
| ➤ Monsieur Hubert VANYSACKER | 64 voix |
| ➤ Monsieur Bruno GRUEL | 2 voix |
| ➤ Monsieur Bernard DELABROSSE | 1 voix |
| ➤ Madame Marie-José AUBET | 1 voix |
| ➤ Madame Brigitte DEGUEHEGNY | 1 voix |
| ➤ Monsieur Philippe JACQUIER | 1 voix |

Monsieur Hubert VANYSACKER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **29^{ème} membre du Bureau** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU TRENTIEME MEMBRE

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du trentième membre du Bureau.

Le Président demande aux conseillers communautaires s'il y a des candidats à ce poste.

Monsieur Bruno GRUEL est candidat à ce poste.

➤ Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

| | |
|--|----|
| - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 78 |
| - A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral : | 3 |
| - Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 75 |

Ont obtenu :

| | |
|--------------------------------|---------|
| ➤ Monsieur Bruno GRUEL | 68 voix |
| ➤ Madame Marie-Line DUFRESNES | 2 voix |
| ➤ Monsieur Hubert VANYSACKER | 2 voix |
| ➤ Madame Yvette PARMENTIER | 1 voix |
| ➤ Monsieur Dominique GAUDEFROY | 1 voix |
| ➤ Monsieur Régis LANGLET | 1 voix |

Monsieur Bruno GRUEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé **30^{ème} membre du Bureau** et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Le BUREAU Communautaire est donc installé comme suit :

| Nom des membres Du Bureau communautaire | Qualité Des membres |
|--|----------------------------------|
| Monsieur Jacques COTEL | Président |
| Madame Catherine SABBAGH | 1 ^{er} Vice-Président |
| Monsieur Erick MULLOT | 2 ^{ème} Vice-Président |
| Madame Nicole CORDIER | 3 ^{ème} Vice-Président |
| Monsieur Pierre DUGROSPREZ | 4 ^{ème} Vice-Président |
| Monsieur Jean CAUWEL | 5 ^{ème} Vice-Président |
| Monsieur Marc DESJARDINS | 6 ^{ème} Vice-Président |
| Madame Arlette DEVAUX | 7 ^{ème} Vice-Président |
| Monsieur Jean PUPIN | 8 ^{ème} Vice-Président |
| Monsieur François SENCE | 9 ^{ème} Vice-Président |
| Monsieur Eric TRIBOUT | 10 ^{ème} Vice-Président |
| Monsieur Mathieu BOUREUX | 11 ^{ème} Vice-Président |
| Monsieur Vincent LOISEL | 12 ^{ème} Vice-Président |
| Madame Marie-Line DUFRESNES | Membre du Bureau |
| Monsieur Alain VASSELLE | Membre du Bureau |
| Madame Marie-José AUBET | Membre du Bureau |
| Monsieur Guillaume MENARD | Membre du Bureau |
| Monsieur Dominique VAN VYNCKT | Membre du Bureau |
| Monsieur Alain ROUSSELLE | Membre du Bureau |
| Monsieur Bernard DELABROSSE | Membre du Bureau |
| Madame Joëlle GARAUT | Membre du Bureau |
| Monsieur Aymeric BOURLEAU | Membre du Bureau |
| Monsieur Dominique GAUDEFROY | Membre du Bureau |
| Monsieur Jacques TAVEAU | Membre du Bureau |
| Monsieur Didier CORNET | Membre du Bureau |
| Monsieur Jean-Marc EVRARD | Membre du Bureau |
| Madame Annie DELAIRE | Membre du Bureau |
| Monsieur Jacques TEINIELLE | Membre du Bureau |
| Monsieur Hubert VANYSACKER | Membre du Bureau |
| Monsieur Bruno GRUEL | Membre du Bureau |

Point n° 5 : Lecture de la charte de l' élu local

En application des dispositions de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, le Président nouvellement élu donne lecture de la charte de l' élu local contenu à l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, un exemplaire est remis à chaque conseiller communautaire.

Point n° 6 : Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Président de la CCOP

Monsieur le Président indique que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure, adressées par la Chambre Régionale des Comptes à la suite de l'absence d'inscription au budget d'une dépense obligatoire (article L.1612-15 CGCT) ;
- des décisions relatives aux modifications de conditions initiales de composition, de fonctionnement, de durée de l'établissement ;
- de l'adhésion de l'EPCI à un autre établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ».

Pour tenir compte de l'accroissement du nombre de décisions à prendre par la Communauté de Communes et afin de garantir une bonne continuité de l'activité communautaire, il est proposé au Conseil Communautaire de confier au Président les délégations suivantes :

- 1) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la communauté de communes utilisées par les services publics communautaires ;
- 2) de procéder, dans la limite de 1 000 000 d'euros à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires (sauf la décision de recourir au remboursement anticipé d'un emprunt, qui après négociation conduite par le président, nécessite une délibération du conseil) ;
- 3) de décider de l'octroi des garanties d'emprunt et approbation des conventions afférentes ;
- 4) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 5) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas vingt ans ;
- 6) de passer les contrats d'assurance, de discuter et, le cas échéant, d'accepter toute indemnité d'assurance et d'en décider l'emploi ;
- 7) de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la communauté de communes ;
- 8) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 d'euros ;
- 10) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 11) d'ester en justice au nom de la Communauté de Communes, tant en demande qu'en défense, devant les juridictions de toute nature, tant en première instance qu'en appel et cassation ;
- 12) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules appartenant à la communauté de communes dans la limite de 10 000 euros ;
- 13) d'élaborer les règlements, ainsi que de décider de la conclusion et de la révision des conventions, relatifs à la gestion du personnel, à l'utilisation des biens mobiliers et immobiliers et au fonctionnement des équipements et des services.

Le Conseil Communautaire, **après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- **CHARGER** le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations mentionnées ci-dessus.
- **PREVOIR** qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant.

Point n° 7 : Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés

Monsieur COTEL indique que par courrier en date du 20 décembre 2016, le Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (SMDO) a demandé à ce que soit inscrit à la première séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, la désignation des délégués appelés à siéger au sein dudit syndicat.

En effet, l'assemblée délibérante du SMDO se réunira, le 26 janvier prochain, afin d'installer les délégués issus des nouvelles communautés, et procédera de nouveau à l'élection de son président, de tous les vice-présidents et des membres du Bureau représentant ces nouvelles intercommunalités, ceci conformément aux instructions de la Préfecture de l'Oise.

Le Conseil Communautaire, **après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :**

- **DESIGNER** en qualité de délégués titulaires afin de siéger au sein du SMDO :
 - o Monsieur Jacques COTEL
 - o Monsieur Alain VASSELLE
 - o Monsieur Erick MULLOT
 - o Monsieur Marc DESJARDINS
- **DESIGNER** en qualité de délégués suppléants afin de siéger au sein du SMDO :
 - o Monsieur Dominique DUFRESNES
 - o Monsieur Jean PUPIN
 - o Monsieur Alain ROUSSELLE
 - o Monsieur Dominique VAN VYNCKT

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS :

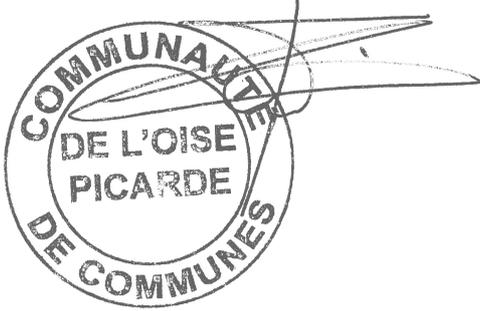
CLOTURE DU PROCES VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 17 janvier 2017 à 02 heure 32 en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président, le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire de séance.

Le Président,

Le conseiller le plus âgé,

Le secrétaire de séance,



Les assesseurs,

